



**-Commune de Larra-
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 mars 2023**

L'an deux mille vingt-trois le vingt-et-un mars à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Larra s'est réuni dans la salle du Conseil municipal de la mairie de Larra, sur convocation régulière en date du 16 mars 2023 sous la présidence de Jean-Louis MOIGN, Maire.

Présents (14) : AMOUROUX Céline, AUMARECHAL Vincent, BODOT Bernard, BOÏAGO Marie-Claire, BONNIEL Aude, CADAMURO Joëlle, DESNOS Claudine, FRANÇOIS Claude, GOUMBALLA Saloua, HOLLEMAN Arnold, MASON Catherine, MESSINA Nathalie, MODESTO Jérôme, MOIGN Jean-Louis

Le quorum (10) est atteint.

Absents ayant donné procuration (3) : DE SEQUEIRA Julie a donné procuration à AUMARECHAL Vincent, JUNCA-GOARDERES Alexandre a donné procuration à CADAMURO Joëlle, LAFITTE Fabien a donné procuration à HOLLEMAN Arnold

Absents excusés (2) : DESGARCEAUX Nathalie, FOUCAULT Damien

Secrétaire de séance : FRANÇOIS Claude

2023-4-1

SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE POUR L'ACQUISITION DE MATERIELS ET DE MOBILIERS DANS LE CADRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE

Monsieur le Maire expose

2023 sera une année marquée par plusieurs rendez-vous forts, en particulier pour les enfants et les jeunes à Larra :

- **Ouverture d'une nouvelle classe à l'école maternelle** en septembre 2023 qu'il convient d'équiper. En outre, cette ouverture a des conséquences inévitables sur les conditions d'accueil de ces enfants dans les **services périscolaires et extrascolaires**, y compris sur le fonctionnement de la **restauration scolaire**
- Equipement du **café multiservices** et intergénérationnel dont l'inauguration doit avoir lieu à l'automne 2023. Cet équipement municipal a vocation à **cibler et à y accueillir les jeunes** (équipements et mobiliers adaptés, ateliers et animation dédiés).

Ces projets conduisent la commune à s'équiper en matériel et en mobilier pour accueillir au mieux les enfants et les jeunes dans ces lieux structurants de la commune (écoles, café multiservices municipal).

Ce programme d'investissement répond aux objectifs suivants :

- **Mettre à niveau le matériel et le mobilier aux écoles pour faire face à l'ouverture d'une nouvelle classe et accueillir tous les enfants dans les meilleures conditions, pendant les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires**
- **Accueillir les enfants et les jeunes à Larra en dehors des écoles dans des lieux adaptés à leurs besoins et à leurs usages**

Le coût total de l'opération est estimé à **30 116,67 €** (soit **36 140,00 € TTC**) et se décomposerait ainsi :

COMPOSANTES DU PROJET	Description	HT	TTC
Equipped de nouvelle classe MATER	Mobilier scolaire (tables et chaises) Armoires, étagères Mobilier pour l'enseignant	4 950,00 €	5 940,00 €
Equipped des locaux périscolaires et extrascolaires	Lits, banquettes, bacs à livre	2 300,00 €	2 760,00 €
Mise à niveau des équipements de la restauration scolaire	Acquisition d'un lave-vaisselle à capot	6 200,00 €	7 440,00 €
Equipped du café multiservices	Hotte, mobilier, banquettes, tables et chaises, écran	16 666,67 €	20 000,00 €
	TOTAL	30 116,67 €	36 140,00 €

L'ensemble projet est éligible à des financements du Conseil départemental de la Haute-Garonne dans le cadre du Contrat de territoire. La commune pourra solliciter des subventions supplémentaires auprès d'autres partenaires.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal

Article 1^{er} : APPROUVE le projet tel que présenté ci-dessus

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil départemental à hauteur de 40% du montant HT

Article 3 : AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter toutes autres subventions nécessaires à la réalisation du projet

Article 4 : INSCRIT le montant de ces dépenses au budget de la Commune

Article 5 : AUTORISE Monsieur le Maire ou ses représentants, selon leur délégation, à signer tous les actes et documents afférents au dossier

Envoyé en préfecture le 22/03/2023

Reçu en préfecture le 22/03/2023

Publié le 22/03/23



ID : 031-213105927-20230321-202341-DE

Pour : 17
Contre : --
Abstention : --

Délibération adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance
FRANÇOIS Claude

Le Maire,
Jean-Louis MOIGN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage. Ce tribunal peut être saisi par voie postale (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 07), ou par le biais de l'application informatique « Télérecours » accessible depuis le site www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 22/03/2023

Reçu en préfecture le 22/03/2023

Publié le 22/03/23



ID : 031-213105927-20230321-202341-DE

